Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 61 (1964)
Heft: 7

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

AVIS

Prix du miel

Les organes de la Centrale des miels ayant fixé à 7 fr. 50 le prix payé par kilo au producteur du miel contrôlé, voir numéro de juin du journal, la tabelle de vente pour les membres de la SAR s'établit pour 1964 comme suit :

Miel contrôlé :

Pour marchandise emballée, étiquetée, ou avec plomb de contrôle, **emballage non compris,** poids nets :

		250 gr	500 gr	1 kg
a) aux grossistes	Fr.	2.—	3.80	7.50
b) aux détaillants		2.25	4.20	8.20
c) aux consommateurs		2.40	4.65	9.20

Les emballages sont facturés au prix de revient.

Miel non contrôlé :

Pour marchandise sans fourniture de l'emballage, poids nets :

		250 gr	500 gr	1 kg
a) aux grossistes	Fr.	1.90	3.60	7.—
b) aux détaillants		2.—	3.80	7.50
c) aux consommateurs		2.25	4.30	8.50

Les emballages sont facturés au prix de revient.

Contrôle du miel

Les organes de contrôle des sections envoient les échantillons de miel à M. Otto Schmid, avenue Crozet 20, Châtelaine-Genève, téléphone (022) 44 52 11, désigné comme chef du contrôle.

Seul un contrôle très sérieusement fait à tous les échelons : apiculteurs, comités de sections, contrôleurs, jury et chef du contrôle, peut donner satisfaction et inspirer confiance à la clientèle. Les statuts pour le contrôle du miel, adoptés par l'A.D. de la SAR, le 8 mars 1952, donnent toutes les indications utiles et nécessaires à ce sujet. Les dirigeants des sections voudront bien l'appliquer intégralement et veiller à ce que les formules soient complètement remplies. Le Comité central a pris les décisions suivantes :

1. En principe, les sections organisent deux contrôles et font deux envois au chef du contrôle.

2. Le tout dernier délai pour la remise des échantillons est fixé au 15 octobre.

3. Le prix des étiquettes de la SAR est fixé à 6 centimes la pièces.

4. Tarif du contrôle : 1 franc. Propagande et soutien du prix du miel : 3 centimes par kg. Sur demande, statuts, formules et renseignements sont fournis par le chef du contrôle.

Nouveaux inspecteurs vaudois

Le Conseil d'Etat a procédé aux nominations suivantes :

1. Inspecteur régional des ruchers pour le cercle de Montreux, en remplacement de M. Eugène Monnet, atteint par la limite d'âge, M. René Comte, à La Tour de Peilz.

2. Inspecteur régional des ruchers pour le district de La Vallée, en remplacement de M. Albert Maire, démissionnaire, M. Jean-Pierre Vullioud, au Sentier.

3. Inspecteur régional des ruchers pour les cercles de Lausanne, Pully, Cully et Lutry, moins les communes de Savigny et de Forel, en remplacement de M. Roland Fontannaz, démissionnaire, M. Hans Wagner, à Lausanne.

A ces trois nouveaux inspecteurs nous souhaitons la bienvenue et espérons qu'ils trouveront beaucoup de satisfaction dans leurs nouvelles fonctions. *G. Golay.*

L'AIDE A L'APICULTURE PAR L'ÉTUDE ET LA SÉLECTION DES DIFFÉRENTES RACES ET SOUCHES D'ABEILLES

Dans les mesures envisagées pour améliorer la rentabilité des ruchers, l'étude et la sélection des différentes races et souches d'abeilles revètent une importance de premier ordre.

Dans notre économie nationale, toutes les branches d'élevage connaissent actuellement la sélection qui est devenue une nécessité des temps modernes. Partout on améliore ou on cherche tout au moins à améliorer ce qui existe ; le nouveau sillon tracé par la vie actuelle se différencie de l'ancien et il faut bien s'adapter à la situation imposée. Notre apiculture elle aussi, doit suivre le mouvement et chercher sa place au soleil.

Notre pays, malgré l'exiguïté de son territoire, offre des contrastes climatiques très grands dûs plus spécialement à son sol

tourmenté, accidenté, à l'orientation de ses vallées ainsi qu'à leur altitude. La flore elle aussi, est différente ; certaines plantes sont plus généreuses en nectar ou en pollen à certaines altitudes qu'à d'autres. Leur développement printanier varie également d'une contrée à l'autre, aussi est-il aisé de comprendre, que tous ces différents facteurs ne peuvent être négligés si l'on veut tirer profit des trésors que la nature met à la disposition des abeilles de façon si variée.

Nous avons une certitude, celle d'avoir à nous aligner sur les conditions imposées par la nature, dans la région que nous habitons. C'est donc à nous qu'il appartient d'observer si l'abeille qui peuple nos ruchers, supporte sans difficulté notre climat, si elle est saine, robuste et travailleuse, si le développement de la colonie n'est ni trop hâtif, ni trop tardif au printemps et si dans les possibilités de récolte mises à sa disposition, elle est capable d'en tirer le plus grand profit.

Pourquoi des résultats si différents sont-ils enregistrés d'une colonie à l'autre ? Quelques cas spéciaux mis à part, on peut admettre que certaines se trouvent dans un milieu naturel convenant parfaitement à leurs aptitudes sous tous les rapports, tandis que d'autres ne sont pas à leur place là où elles se trouvent. Indépendamment de cela, il y a malgré tout des non-valeurs qui doivent être éliminées parce que pour différents motifs inconnus, elles ne sont pas capables, dans n'importe quelle circonstance de donner satisfaction à l'apiculteur.

Il y a donc un très important et laborieux travail d'observation à effectuer. Nous savons déjà par expérience, que certaines souches de carnioliennes, de caucasiennes, d'italiennes et de race du pays donnent suivant les régions, de remarquables résultats. Mais comment arriver à répartir aux différentes contrées du pays, la race et les souches d'abeilles convenant le mieux à la région ?

Nous savons déjà que dans son programme d'aide à l'apiculture, la Division de l'agriculture du Département fédéral de l'économie publique a fait installer par les soins de la section apicole du Liebefeld, un rucher d'observation à Plagne au-dessus de Bienne, à 800 mètres environ d'altitude. Dans ce rucher d'observation, des souches pures de carnoliennes, de caucasiennes et de races du pays sont installées. Leur comportement est sérieusement surveillé et enregistré sous les directions scientifique du Dr Wille et technique de M. Schneider. Quelques ruchers d'observation seront désignés dans les différentes fédérations, à des altitudes différentes. Les reines de souches pures fournies à ces ruchers à titre comparatif par la station du Liebefeld, aideront espérons-le dans une notable mesure au choix des races et souches convenant le mieux aux différentes régions du pays.

D'autre part, sous le patronage de la SAR, une commission d'élevage présidée par M. Bovey, président de la Romande, avec M. Schneider du Liebefeld comme conseiller technique, s'est mise au travail. Avec la collaboration d'éleveurs de reines dont certains furent spécialement désignés par les fédérations pour fonctionner à l'avenir au sein de ces dernières en qualité d'instructeurs éleveurs, on remarquera que tout est mis en œuvre dans le but d'améliorer dans une notable mesure, la rentabilité de notre apiculture. Des cours sur la technique de l'élevage ont été donnés par M. Schneider possédant une expérience de 20 ans des questions d'élevage et de sélection. Théorie et pratique sont soigneusement exposées dans les moindres détails.

C'est avec un matériel de valeur qu'il faut partir ; il faut à la base de l'élevage, la pureté de la race choisie. Cette pureté n'aura des chances de se maintenir qu'en ayant à disposition, des stations de fécondation donnant un maximum de garantie à vues humaines, telle celle de La Berra à disposition du Liebefeld. Et pour éviter les effets néfastes de la consanguinité, le Liebefeld a à sa disposition, quatre lignées ou souches différentes d'abeilles de la même race, afin de conserver dans la mesure des possibilités, le comportement, le caractère général de cette dernière.

Pourquoi faut-il attacher une si grande importance au maintien de la pureté de la race ? L'expérience a prouvé que si le premier métissage donne parfois d'excellents résultats, l'effet n'est que spontané et de durée bien éphémère. Les élevages effectués par la suite sur ces abeilles croisées sont à déconseiller, les résultats étant en grande partie négatifs.

Pour le programme de 1964, un certain nombre de reines et une ruche à bourdons seront mis à disposition du centre d'élevage par le Liebefeld. Avec l'aide de nos collègues fribourgeois, il a été possible de trouver une station de fécondation, station qui apparemment semble devoir donner les mêmes garanties que celle de La Berra. C'est dans cette station que la ruche à bourdons du Liebefeld a pu être installée. Souhaitons un temps propice à ces messieurs à 1200 mètres d'altitude pour leurs rencontres avec les nombreuses majestés installées par les soins du centre d'élevage. Souhaitons également que ces unions de race pure, en l'occurrence la carniolienne, donnent d'excellents résultats.

Comme on peut le constater, un effort très sérieux est en voie d'exécution au sein de la SAR. La Commission d'élevage qui patronne cette action, exercera une surveillance bien ordonnée afin d'éviter que tous les efforts entrepris dans le but d'améliorer la situation de l'apiculture, soient vains. De leur côté, les éleveurs du groupe 1, engagés dans l'action du maintien de la pureté de la race, sauront faire preuve d'une belle discipline. Il en sera de

même pour ceux du groupe 2 auxquels du couvain de souches sélectionnées aura été remis mais sans le passage des reines à la station de fécondation de la Romande. Toute cette organisation fera l'objet d'un règlement, une modeste subvention d'encouragement par la SAR étant attribuée aux éleveurs du groupe 1.

Un bon départ susceptible d'être perfectionné, un sérieux démarrage ont eu lieu. Avec la collaboration scientifique du Dr Wille, technique de M. Schneider, la Commission d'élevage, les éleveurs, les groupes, les fédérations feront un travail constructif, apprécié des apiculteurs de Romandie.

G. Matthey.

Maladies des abeilles en mai 1964

Acariose

Canton/District	*Localité*	*Cas*
Appenzell A.		
Vorderland	Wald	1
Berne		
Laufon	Burg	1
Uri		
	Meiental	1
Neuchâtel		
Boudry	Boudry	1

Loque américaine

Canton/District	*Localité*	*Cas*
Argovie		
Baden	Unterehrendingen	1
Bâle-Ville		
Ville	Bâle	4
Berne		
Aarberg	Lyss	1
Berne	Berne	2
	Luzeren/Bolligen	1
	Grafenried/Thörishaus	1
	Sensematt	1
Bienne	Bienne/Mett	1
	Bienne	3
Berthoud	Alchenstorf	1
	Goldbach i.E.	1
	Höchstetten-Hellsau	1
Konolfingen	Konolfingen	1
Courtelary	Courtelary	1
	La Chaux d'Abel	2
Grisons		
Inn	Ardez	1
Soleure		
Dorneck	Gempen	1
	Metzerlen	1
Tessin		
Leventina	Oscio	1
Lugano	Bosco Luganese	1
Zurich		
Uster	Brüttisellen	1
	Wangen b/Dübendorf	5
Fribourg		
Broye	Lully s/Estavayer	1
Glâne	Châtonnaye	1
Valais		
Conthey	Plan-Conthey	2
Entremont	Lourtier	1
Martigny	Martigny-Croix	1
Sion	La Courtaz s/Salins	2
	Pont-de-la-Morge	1
Vaud		
Aubonne	Marchissy	1
Lausanne	Mont-de-Pully	1
Nyon	Bassins	2

Loque européenne

Canton/District	*Localité*	*Cas*
Berne		
Aarberg	Grossaffoltern	1
Berthoud	Hindelbank	1
Konolfingen	Münsingen	1
	Gysenstein	1
Niedersimmental	Därstetten	1
Wangen a.A.	Wangenried	1
Porrentruy	Miécourt	1
Grisons		
Glenner	Castrisch	1
Hinterrhein	Zillis	1
Vorderrhein	Dardin/Brigels	1
St-Gall		
Sargans	Flumserberge	1
	Walenstadt	1
Valais		
Goms	Geschinen	1
	Obergesteln	2
Entremont	Lourtier	2
Martigny	Martigny-Bourg	1
Neuchâtel		
Boudry	Prises-de-Gorgier	1
Vaud		
Vevey	Les Avants s/Montreux	1
Zurich		
Zurich	Zurich 8	1

Section apicole du Liebefeld.

PROCÈS-VERBAL DE LA 88e ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA SAR TENUE A LAUSANNE, LE 14 MARS 1964

M. Robert Bovey, président, ouvre la séance à 10 h. 20 et souhaite la bienvenue aux délégués présents. Il salue tout spécialement la présence du président d'honneur, M. Paul Meunier, des membres d'honneur, des représentants des fédérations et des inspecteurs de ruchers.

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs

L'assemblée est constituée par 102 délégués, représentant 42 sections.

2. Désignation des scrutateurs

Sont désignés et acceptent leur mandat MM. Niederhauser, Flückiger, Martignier et Troillet.

3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal ayant paru dans notre journal, sa lecture n'est pas demandée. Il est accepté sans modification.

4. Rapport du président

Le président donne lecture de son rapport sur l'activité de la SAR durant l'exercice écoulé, rapport qui sera publié dans notre journal. Mis aux voix par le vice-président, M. Broquet, le rapport est accepté sans avis contraire.

5. Finances

a) *Comptes 1963*

M. Merminod, administrateur de la SAR, commente les comp-

tes de l'exercice 1963 et fournit les renseignements demandés par quelques délégués.

b) *Rapport de la Commission de vérification*

M. Kettinger, au nom des réviseurs désignés, donne lecture du rapport de la Commission de vérification qui propose :

1. d'accepter les comptes de l'exercice 1963 tels que présentés ;
2. d'en donner décharge aux organes responsables, avec remerciements au caissier pour la parfaite tenue des comptes ;
3. de donner décharge à la commission de son mandat.

Mis aux voix, les comptes sont approuvés à l'unanimité.

c) *Budget 1964*

M. Chassot relève que la bibliothèque est logée à Fribourg à des conditions plus que modestes, et pense que l'augmentation du crédit prévu au budget 1964 permettra une meilleure rétribution du responsable.

Le président estime que M. Chassot aurait pu soulever cette question au Comité central. M. Dietrich, qui a eu l'amabilité d'assurer jusqu'ici le service de la bibliothèque, n'a pas demandé une augmentation de son salaire. Un déménagement éventuel posera des problèmes et entraînera certainement des frais, raison pour laquelle ce crédit a été prévu. Il espère toutefois que le canton de Fribourg pourra laisser à la disposition de la SAR les locaux occupés actuellement.

Le budget est alors accepté à l'unanimité.

d) *Cotisation 1965*

La proposition du comité de maintenir la cotisation à 8 fr. 50 est approuvée à l'unanimité.

6. **Aide à l'apiculture**

Le président oriente l'assemblée sur les démarches entreprises auprès de la Station fédérale du Liebefeld en vue d'aller de l'avant dans la question de l'élevage de reines et sur les difficultés rencontrées dans ce domaine. Etant donné les rigueurs de l'hiver 62/63, le Liebefeld n'était pas en mesure de nous fournir le matériel d'élevage promis. Pour ne pas nous trouver dans une situation analogue au printemps prochain, le Comité central a décidé d'importer des reines carnioliennes. Il a d'autre part fait des démarches auprès des autorités du canton de Fribourg pour que la Station de La Berra soit mise à la disposition de la SAR. Lors d'une dernière entrevue qui a eu lieu entre les responsables du secteur apicole de la Station du Liebefeld d'une part et le président de la SAR et M. Macherel, président de l'Association romande des apiculteurs-éleveurs d'autre part, une entente a pu être réalisée sur la base d'un projet de programme élaboré par la Commission

d'élevage. Le Liebefeld assumera ainsi l'organisation scientifique des centres d'élevage, tandis que l'organisation technique restera entre les mains de la SAR qui travaillera en étroite collaboration avec la Commission d'élevage, les fédérations et les différents groupes d'élevage.

M. Sueur constate avec satisfaction l'entente réalisée avec le Liebefeld et espère que cette collaboration permettra d'atteindre le but escompté dans le domaine de l'élevage des reines et de l'amélioration des races.

M. Humair estime que toutes les fédérations devraient être représentées au sein de la Commission de l'étude de la réorganisation de la Centrale des miels. Cette proposition est acceptée. Ladite commission sera élargie et les fédération seront invitées à désigner leur représentant.

M. Luginbuhl demande si les fédérations sont libres de choisir la race qu'elles estiment le mieux convenir à leur région.

Le président précise que l'on disposera des souches sélectionnées par le Liebefeld et des reines carnioliennes importées par la SAR. Le choix des races par les fédérations sera entièrement libre. Le Liebefeld s'est même déclaré prêt à former 2 ou 3 moniteurs-éleveurs par fédération. Ces cours seront donnés par M. Schneider.

M. Sunier propose également une aide de la part de la SAR pour la formation des éleveurs.

Au budget de l'exercice 1964 figure un crédit de 1000.— francs pour l'organisation de cours divers. Il suffit donc de faire une demande en temps utile pour l'obtention d'un subside et d'y joindre un programme détaillé et un budget du cours.

M. Macherel, président de l'Association des éleveurs, invite les délégués à adhérer au plan établi et remercie M. Bovey pour le travail accompli dans ce domaine.

Mis aux voix, le projet est accepté à l'unanimité.

7. **Reprise de la Centrale des miels par la SAR**

Le président expose les motifs qui ont incité la direction de la Centrale des miels à proposer la reprise par la SAR. Il se réfère en outre à la circulaire d'orientation qui a été adressée à toutes les sections. Après avoir étudié la question, le Comité central, conscient de la nécessité absolue du maintien d'une centrale, a décidé dans sa séance du 13 février 1964 de recommander à l'assemblée des délégués l'acceptation de cette reprise. Le principe d'une réorganisation a d'ailleurs déjà été décidé lors de la dernière assemblée des délégués, puisqu'un crédit de 500 francs a été voté dans ce but.

M. Humair donne un bref aperçu sur l'étude de la réorganisa-

tion envisagée et remercie tous les membres qui lui ont fourni un appui dans l'accomplissement de sa tâche. Il souligne spécialement que tout membre de la SAR deviendra ainsi membre de la nouvelle Centrale des miels, sans obligation toutefois d'y participer financièrement ou de livrer sa récolte. Il insiste cependant auprès des sociétaires de la Centrale des miels de ne pas exiger le remboursement de leurs parts, mais de mettre la contre-valeur à la disposition de la nouvelle organisation.

M. Germanier, président de la Fédération valaisanne, estime qu'il n'incombe pas à la SAR de faire le commerce de miel. Il conteste d'autre part à l'assemblée des délégués le droit de statuer sur la question des parts sociales.

M. Jacquier, secrétaire de cette même fédération, pense que l'assemblée ne risque rien en décidant aujourd'hui la reprise. C'est là son point de vue personnel, car la Fédération valaisanne n'a pas été à même de soumettre cette question à l'assemblée de ses délégués. Il invite donc M. Germanier de s'exprimer en son nom personnel et non en celui de la fédération.

M. Muller ne s'oppose pas à la reprise, mais propose de voter le principe de la reprise et de se prononcer définitivement dès que l'on disposera d'un plan complet d'organisation.

MM. Meunier et Luginbuhl s'expriment dans le même sens. M. Meunier ajoute que la Centrale des miels est une coopérative et que de ce fait les statuts devront être modifiés.

M. Tabin, au nom de la section de Sierre, déclare s'opposer à la reprise de la centrale, car elle est en opposition avec les statuts de la SAR. L'assemblée des délégués ne peut donc prendre une décision valable.

M. Gaspoz demande des renseignements en ce qui concerne la responsabilité des membres dans l'organisation envisagée. A son avis, on n'est pas en mesure de prendre aujourd'hui une décision de cette importance.

MM. Baillod, Henchoz et Félix, par contre, demandent la reprise, tout en faisant valoir les précieux services que la centrale a rendus jusqu'ici aux apiculteurs.

M. Kettinger, de la Côte neuchâteloise, insiste sur la nécessité d'une centrale car, dit-il, elle rentre bien dans le cadre de l'aide à l'apiculture. Il faut s'entraider et ensuite seulement demander du secours.

MM. Bovey et Humair répondent aux différentes objections qui ont été faites.

M. Humair : « Il ne peut être question pour nous de prendre une simple décision de principe, car d'ici peu de temps nous devrons prendre position dans le choix des deux maisons avec les-

quelles nous sommes en tractation. Nous devons donc nous prononcer pour ou contre. »

M. Bovey : « La reprise de la centrale n'est pas une affaire commerciale. Le but que nous poursuivons en reprenant cette centrale consiste à éviter, par un stockage dans le genre de celui de nos vins, un effondrement des prix les années de fortes récoltes. Nous voudrions garantir également l'authenticité de nos miels par une mise en bocaux. La Centrale des miels étant une société coopérative, celle-ci doit être dissoute, car elle ne peut être reprise par notre association sous la forme actuelle. Les parts sociales seront remboursées aux membres qui en feront la demande, mais nous les invitons à réinvestir la contre-valeur dans l'organisation nouvelle envisagée. En cas de reprise, les membres de la SAR n'encourent pas de nouvelles responsabilités, puisque aucun apport financier n'est exigé. »

Mise aux voix, la question de la reprise de l'activité de la Centrale des miels par la SAR est accepté par 80 délégués, alors que 2 délégués se prononcent contre.

(A suivre.)

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour juillet 1964

« Les années se suivent et ne se ressemblent pas. » 1964 en tout cas ne fait pas mentir ce vieil adage. D'une façon générale, le temps est resté favorable à nos ruchers. Après une première récolte assez appréciable, certains privilégiés ont de nouveau de belles hausses. Dans les régions à miellée, au pied du Jura notamment, cette aubaine est due à un début précoce et inhabituel de la miellée des sapins, chose que nous n'avions pas revue à cette époque depuis 1948 sauf erreur, année où par contre toute récolte avait cessé à partir du 15 juin, dans notre région tout au moins. Qu'en sera-t-il cette année ? Après une semaine particulièrement favorable, un violent orage a interrompu la récolte, et les perspectives ne semblent pas s'améliorer pour ces prochains jours.

Qu'en sera-t-il lorsque paraîtront ces lignes ? Il est difficile de faire un pronostic, et encore plus difficile de donner des conseils